

- Aux responsables de la formation de maçons/maçonnes sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), à savoir
  - entreprises formatrices
  - écoles professionnelles
  - cours interentreprises
- aux parties concernées par la formation initiale de maçon/maçonne

## Documentation sur la formation initiale de trois ans de maçon / maçonne avec certificat fédéral de capacité (CFC)

Madame, Monsieur,

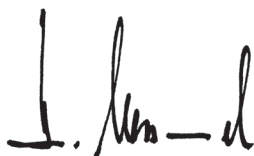
Il va sans dire que des collaborateurs qualifiés désireux de fournir de bonnes prestations contribuent pour une part déterminante à la performance de l'économie suisse et à sa compétitivité à l'échelon international. Dans ce contexte, la formation professionnelle initiale de haut niveau en constitue un élément essentiel. Conçue selon un système dual, cette formation constitue un fondement fiable pour l'avancement professionnel.

Conscients que votre travail avec les apprenants, bien que captivant, comporte toute une série de défis professionnels et humains, nous vous remettons sous ce pli une documentation au moyen de laquelle nous souhaitons vous assister dans votre tâche quotidienne visant à garantir une formation et un encadrement efficaces des maçons/maçonnes avec CFC. Nous sommes convaincus, qu'avec votre professionnalisme, vous contribuez de façon notoire au renfort efficient de la branche de la construction.

Nous saisissons cette occasion pour vous remercier de votre engagement très soutenu en faveur de la relève professionnelle et de toute la branche.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Société Suisse des Entrepreneurs



Werner Messmer  
Président central



Ueli Büchi  
Chef Politique de formation professionnelle